



REGLEMENT DE SELECTION DE LA LIGUE ÎLE DE FRANCE DE VOILE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 2025 CATÉGORIE MINIMES - ESPOIRS

Préambule :

L'objectif des sélections aux Championnats de France est d'amener les meilleurs coureurs à représenter leur club et la ligue à ces championnats.

La Ligue a la responsabilité de la mise en place des sélections en tenant compte des conditions d'admissibilité, des recommandations et des quotas attribués par la FFVoile.

Chaque coureur de la ligue Île de France devra se sélectionner conformément à ce règlement de sélection.

La FFVoile valide en dernier lieu les listes de coureurs sélectionnés par la Ligue.

1. Admissibilité aux sélections de Championnats de France Minimes et Espoirs.

- Tout coureur doit être licencié à la Fédération Française de Voile
- L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du Championnat)
- La participation doit être en respect des avis de course des épreuves sélectives précisant l'application des règlements fédéraux et des règles de course à la voile, elles-mêmes précisant l'application des règles des classes concernées.
- Tout coureur licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux épreuves sélectives pour les Championnats de France de Voile Minimes - Espoirs. Mais pour être sélectionnables, les coureurs devront être licenciés en Île de France. Une exception, à l'appréciation du comité de sélection, peut être faite pour les séries double, dont un Francilien viendrait à former un équipage avec un coureur d'une autre Ligue.
- Toutes les tranches d'âges ouvertes aux Championnats de France Jeunes sont en chevauchement, soit avec les séries Minimes, soit avec les séries Espoirs. En conséquence de quoi, aucun surclassement ne sera autorisé.

2. Modalités de Sélection

2.1. Nombre d'épreuves sélectives entrant dans le classement

La sélection se fera sur le classement effectué à partir des épreuves sélectives de « Grade 5A » et « Grade 4 » programmées entre le 15 février et le 8 juin 2025.

Nombre d'épreuves sélectives programmées, au championnat de France Minimes (Age 12/14 ans) :

Optimist Garçons :	3 Sélectives Grade 5A, 2 Sélectives ½ nationales et 1 sélective nationale
Optimist Filles :	3 Sélectives Grade 5A, 2 Sélectives ½ nationales et 1 sélective nationale
Open Skiff Garçons :	4 Sélectives Grade 5A et 2 Sélective Grade 4
Open Skiff Filles :	4 Sélectives Grade 5A et 2 Sélective Grade 4
RS Feva Garçons/mixte :	Sélection par la Commission Sportive
RS Feva Filles :	Sélection par la Commission Sportive

Pour les Optimist, les 2 meilleures 5A + la meilleure ½ nationale et la nationale CIP seront prises en compte pour les sélections.



Pour les Open Skiff, les 2 meilleures 5A et la meilleure Gr 4 seront prises en compte pour les sélections.

Nombre d'épreuves sélectives programmées, au Championnat de France Espoirs - Solitaire - Équipage :

420 : 5 Sélectives Grade 5A et 2 Sélectives Grade 4 (Age 14/20)

ILCA : 4 sélectives Grade 5A, 2 sélectives Grade et 1 Sélective Grade 3 (Age 13/20 selon sexe et support)

Pour les 420, les 3 meilleures grade 5A et la meilleure grade 4 seront prises en compte pour les sélections.

Pour les ILCA les 3 meilleures Gr. 5A, les 2 meilleures Gr. 4 et la Gr 3 seront prises en compte pour les sélections.

Pour les Habitables Espoir Flotte partagée : voir règlement particulier

2.2. Classement pour la sélection

Le classement pour la sélection :

- est ouvert à tous les coureurs Franciliens ayant couru au moins une épreuve sélective en Ile de France
- ne prend pas en compte les coureurs licenciés dans une autre ligue. Cependant pour l'attribution des points, ces coureurs ne sont pas retirés du classement de chaque épreuve
- est effectué par équipage pour les doubles. En cas de changement d'équipier, il y aura ouverture d'un nouveau classement. Si l'un des équipiers n'est pas dans la catégorie d'âge ouverte à la sélection, l'équipage, ainsi composé, n'aura pas de classement pour la sélection.
- est tenu à jour après chaque épreuve sélective par les délégués de chaque série.

Pour chaque série, l'ensemble de points obtenus sur les épreuves sélectives (Art.5) serviront au classement pour la sélection.

Il est précisé que les régates 5A de la Ligue de Normandie, peuvent servir de sélection pour les coureurs et équipages mixtes détachés au Pôle du Havre.

2.3. Calcul des points

Le nombre de points du classé obtenus à une épreuve sera calculé par la formule LP200 pour tous les grades.

Pour toutes les séries : il n'y aura pas extraction du classement pour le calcul des points.

Description

- Points au premier : 10 x nombre de Classés, limité à 200 Points
- Points au dernier : 10 Points
- Répartition linéaire entre premier et dernier.

Application

- Si le nombre de classés est supérieur ou égal à 20 : Points au premier = 200
- Si le nombre de classés est inférieur à 20 : Points au premier = 10 x nombre de Classés
- Dans tous les cas : Points au dernier = 10

Calcul des points selon la formule LP200

$$\text{Points du classé} = \frac{\text{Pts Premier} \times (\text{Nb Classés} - \text{Place}) + [10 \times (\text{Place} - 1)]}{(\text{Nb Classés} - 1)}$$

Exemple de calcul de points sur le nouveau système dit "LP 200" :



Régate avec 15 inscrits : Le 1^{er} marque 150 points, le 2nd 140 points, le 3^e 130 points, etc. jusqu'au dernier qui marque 10 points.

2.4. Sélection

2.4.1. Composition du comité de sélection :

Le comité de sélection est composé du président de la Ligue, du président de la Commission Sportive, d'un cadre technique de la ligue.

CALCUL DES POINTS POUR LES OPTIMIST, 420, LASER, OPEN BIC				
	Grade 4 Interligue Grade 4 Nationale et 1/2 N		Grade 5A Ligue	
Nombre de classés	Supérieur ou égal à 20	Inférieur à 20	Supérieur ou égal à 20	Inférieur à 20
Pts du Premier	200	10 x Nb de classés	200	10 x Nb de classés
Pts du classé	Résultat de la formule X 2		Résultat de la formule	

2.4.2. Mode de Sélection

Le comité de sélection a l'entière responsabilité de sélectionner les coureurs en tenant compte par ordre de priorité, sur la saison sportive en cours :

- De l'ordre de classement des sélections obtenu par l'addition des points de chaque épreuve sélective.
- Des recommandations de la FFVoile sur les critères sportifs suivants : pour chaque coureur,
 - avoir participé à 3 régates de grade 5A et 1 régata de grade 4,
 - avoir participé à 1 régata en mer dans sa série,
 - avoir terminé dans les 75 % d'une régata de grade 4,
 - avoir participé à une régata nationale de référence pour les Espoirs.
- Que chaque coureur, sélectionnable, aura obtenu, à minima, un score proche de la moitié des points du premier de la sélection.

Pour une pratique transversale : être le premier sur son support de référence, avoir participé à minima à une régata de Gr.5A sur le support de la sélection demandée.

Lorsque le quota de place attribué par la FFVoile à la ligue, dans une série, est supérieur à un, le comité de sélection se réserve la possibilité d'utiliser la dernière place du quota de la série pour inviter un coureur et/ou un équipage à potentiel, avec un résultat ou une saison remarquable et qui n'aurait pas pu participer aux épreuves de sélections en toute ou partie.

Dans le cas où aucune épreuve de sélections n'a pu être validée, la sélection sera faite par le comité de sélection en respectant les quotas attribués à la ligue par la FFVoile. Pour effectuer son choix le comité de sélection pourra s'appuyer s'il le souhaite :



- sur le dispositif Suivi Individualisé du Sportif (SIS) qui renseigne parfaitement sur la fréquence et le volume de navigation ainsi que sur l'historique régate du coureur.
- sur les fiches de détection qui pourraient, sans caractère obligatoire, être mises à disposition du comité de sélection au travers du SIS.

3. Nombre de places attribuées par titre et par catégories d'âge.

Le tableau du suivi des quotas de places attribuées par la FFV est consultable sur le site de la Ligue Île de France de voile : http://idfvoile.com/sportif_2025.html.

Avant le 30 avril 2025 la ligue pourra rendre des places ou en demander des supplémentaires (sans obligation pour la FFVoile de les accorder). Le quota définitif sera publié mi-mai 2025 sur le site : http://idfvoile.com/sportif_2025.html.

4. Litige – Recours - Contestation

Tout litige, recours ou contestation ne pouvant pas être résolu au niveau régional fait l'objet d'une transmission écrite à la FFVoile.

Après examen du dossier, la FFVoile tranche le litige dans les 15 jours suivant la réception des éléments.

La décision de la FFVoile est ferme et définitive.

5. Calendrier 2025 des épreuves sélectives

SERIE	GRADE /COEF	DATES	LIEU/CLUB
OPTIMIST	5A SL Coef 1	16 mars	US Créteil
	4 ½ N Coef 2	22-23 mars	Cherbourg
	5A SL Coef 1	30 mars	CVSQ



4 ½ N Coef 2
5A SL Coef 1
4 ½ N Coef 2

12-17 avril
24- 25 mai
30 mai-1er juin

CIP MARTIGUES
CVML Finale de Ligue
PLERIN

OPEN SKIFF

5A SL Coef 1
5A SL Coef 1
4 N Coef 2
5A SL Coef 1
5A SL Coef 1
4 N Coef 2

23 mars
6 avril
19-21 avril
18 mai
24-25 mai
18 au 20 mai

95002 - SN ENGHIEU -
91011 CN VIRY CHATILLON
SR ANNECY
78012 - CV St QUENTIN
CVML Finale de Ligue
QUIBERON OPEN TOUR

ILCA

4 SIL Coef 2
5A SL Coef 1
5A, SL Coef 1
5A SL Coef 1
5A, SIL Coef 2
3 INT Coef 2
5A SL Coef 1

22-23 février
9 mars,
23 mars
30 mars
18-20 avril
1^{er}-4 mai
24-25 mai

ST QUAY PORTRIEUX
78012 - CV St QUENTIN
VIRY-CHATILLON
CRETEIL
PORT BLANC
MAUBUISSON Europa Cup
CVML Finale de Ligue

4 2 0

5A SL Coef 1
5A SL Coef 1
5A SL Coef 1
5A SL Coef 1
4 N Coef 2
5A SL Coef 1
4 N Coef 2

9 mars
16 mars
30 mars
6 avril
14 au 19 avril
24-25 mai
30 mai- 1^{er} juin

78012 - CV St QUENTIN
CNCR Choisy
91015 - VIGNEUX
95002 - SN ENGHIEU
BREST BBN
CVML Finale de Ligue
BISCAROSSE